

ARRETE DU MAIRE

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 10 500 000,00 d'euros auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, pour le financement des dépenses d'investissement liées à la construction du crématorium de la commune de Grasse.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2122.22 pour les communes,

VU la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire de Grasse par délibération en date du 7 juillet 2020,

Après avoir pris connaissance de l'offre de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur,

Monsieur le Maire,

ARRETE :

Article 1

Contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 10 500 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du prêt : Investissements liés à la construction d'un crématorium
- Montant : **10 500 000 euros**
- Phase de mobilisation : 36 mois
- Taux d'intérêt : Euribor moyenné + marge de 0,70%
- Facturation des intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul : exact/365
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'engagement : 0,10 % soit 10 500,00 euros
- Phase d'amortissement : 30 ans maximum

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat réglant les conditions du prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Il est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département des Alpes Maritimes,
- Monsieur le Comptable de l'arrondissement de Grasse.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à GRASSE, le 5 novembre 2025



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01
www.grasse.fr